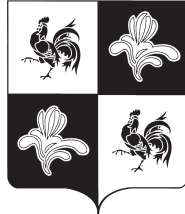


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



29 septembre 2023

SESSION ORDINAIRE 2023-2024

**PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2023
ET DE BUDGET INITIAL 2024
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

SOMMAIRE

1. Introduction.....	3
2. Dépenses – Ajustement 2023	3
3. Dépenses – Budget initial 2024.....	4
4. Recettes	5

1. Introduction

En sa réunion du 29 septembre 2023, le Bureau a approuvé la proposition d'ajustement du budget 2023 et de budget initial 2024 du Parlement francophone bruxellois.

Il appartient désormais à la commission spéciale du Budget et du Compte de les examiner et à l'Assemblée de les adopter.

2. Dépenses – Ajustement 2023

2.1. Observations générales

Globalement, le total des dépenses ordinaires est revu à la baisse malgré une inflation qui est restée élevée. Cela est principalement dû à la non-réalisation d'une commission délibérative, d'une part, et de non-dépenses dans les différentes rubriques, d'autre part.

De manière générale, tant le Bureau que le Greffe veillent à une utilisation modérée des moyens mis à disposition faisant leur principe qui veut que le budget est une autorisation et non une obligation de dépenses.

L'ajustement permet donc d'adapter les rubriques en fonction des besoins réels constatés.

Les dépenses ordinaires peuvent être ramenées de 5.227.350,00 € à 5.156.850,00 € à l'ajustement, soit une diminution de 70.500,00 €.

2.2. Examen des rubriques

A. Personnel

L'ajustement a été fait sur la base de la situation au 1^{er} septembre 2023 en intégrant les données transmises par le service du personnel du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Par ailleurs, en suivi d'un courrier de la Cour des comptes (cfr. examen du compte 2022), les sous-rubriques A1, A3 et A8 sont créditées d'un engagement supplémentaire correspondant au montant du pécule de vacances qui sera payé en 2024 (la dette étant existante au 31 décembre 2023). Comme cette opération n'a pas été réalisée au compte 2022, il convient également de prévoir le montant qui a été réellement payé en 2023. Il s'agit donc d'une opération exceptionnelle nécessitant d'imputer à l'ajustement deux pécules de vacances (un en engagement et un en liquidation).

Il a également été tenu compte de :

- la situation réelle du cabinet actuel du Président;
- l'accélération de l'inflation et ses effets sur l'indexation;
- le départ en pause carrière d'un agent;
- l'engagement d'un rédacteur contractuel.

B. Abonnement-livres

Indexation de la redevance pour l'utilisation des services de Belga Press.

C. Bâtiments

Adaptation aux dépenses constatées. Un montant supplémentaire est prévu pour le nettoyage de la façade en verre du bâtiment.

D. Mobilier, équipements, matériel

Adaptation aux dépenses constatées. Un transfert intervient entre D4 et D5 sans toutefois impacter le solde final.

E. Fournitures, frais d'administration

Diminution de la sous-rubrique E2 (documents parlementaires) en raison de la politique menée par le Bureau en ce qui concerne l'impression et la distribution des documents parlementaires.

F. Transports

Statu quo.

G. Relations publiques et internationales

Adaptation aux dépenses constatées. La sous-rubrique G4 (promotion) voit son montant augmenter de 7.000,00 € notamment pour la réalisation d'une vidéo de présentation de notre institution et de la structure de l'État.

L'intitulé de la sous-rubrique G2 est modifié en « 35 ans du Parlement ». Un montant de 4.000,00 € est prévu pour faire face aux premières dépenses liées aux 35 ans du Parlement.

H. Initiatives culturelles et sociales

Adaptation aux dépenses constatées.

I. Fonctionnement du Parlement francophone bruxellois et commissions

Adaptation aux dépenses constatées et aux indexations liées à l'inflation.

En raison de la non-tenu d'une commission délibérative en 2023, le montant repris en sous-rubrique I8 est diminué de 100.000,00 €.

3. Dépenses – Budget initial 2024

3.1. Observations générales

Différents éléments influencent le budget 2024.

Il y a bien évidemment le changement de législature et un nouveau cabinet de la présidence qui impacte à la hausse les frais de personnel (A8).

La dotation relative à la Médiatrice a été revue fortement à la baisse car le calcul de celle-ci tient désormais compte du nombre de dossiers réellement traités (Commission communautaire française / Région de Bruxelles-Capitale / Commission communautaire commune) et d'une participation minimale aux frais de fonctionnement.

Les autres éléments du budget restent dans les normes habituelles permettant ainsi de présenter un budget initial 2024 moindre que le budget initial 2023.

Compte tenu de cela, la dotation pour l'exercice 2024 peut rester fixée, à 5.000.000,00 €. Le surplus des dépenses sera prélevé sur les fonds propres du Parlement. Le montant a été inscrit par le Gouvernement au budget de la Commission communautaire française.

3.2. Examen des rubriques

A. Personnel

Le budget initial 2024 tient compte :

- Deux indexations des salaires :
 - le cabinet avec son cadre complet pour l'année entière, ainsi que les préavis des membres du cabinet actuel suite au changement de législature;

- le retour éventuel d'un agent de sa pause carrière au 1^{er} avril 2024;

- une marge de manœuvre est également prévue pour renforcer les services, le cas échéant.

B. Abonnement-livres

Pas de commentaire.

C. Bâtiments

Adaptation à la réalité et à l'index du loyer.

D. Mobilier, équipements, matériel

Les rubriques liées à l'informatique restent identiques par rapport à l'exercice 2023.

E. Fournitures, frais d'administration

Pas de commentaire.

F. Transports

Une augmentation est prévue en F1 dans le cas où le nouveau Président souhaiterait recourir au leasing d'un véhicule pour l'exercice de ses fonctions.

G. Relations publiques et internationales

Un montant de 26.000,00 € est prévu pour les dépenses liées au 35^{ème} anniversaire du Parlement, dont un colloque qui sera organisé dans ce cadre et celui de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne (G2).

En ce qui concerne les Relations internationales (G3), il est tenu compte d'une éventuelle mission du Bureau.

H. Initiatives culturelles et sociales

Pas de commentaire.

I. Fonctionnement du Parlement francophone bruxellois et commissions

Prise en compte de l'indexation dans le calcul des indemnités spéciales accordées aux membres du

Bureau élargi et dans le coût du service du compte rendu (I2, I3).

Un montant est prévu en I4 pour les indemnités de sortie du Président et d'un ancien membre du Bureau y ayant encore droit (ancien régime, en extinction).

T. Soutien aux initiatives visant à l'inclusion des différents publics dans la participation citoyenne et dans la bonne compréhension des processus délibératifs et budgétaires

Le montant de cette rubrique a été adapté dans l'attente d'initiatives à développer avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, notamment.

4. Recettes

Les recettes du Parlement sont essentiellement issues de la dotation :

– Ajustement 2023

Le montant de la dotation peut rester inchangé à 5.000.000,00 €.

– Budget initial 2024

En fonction des éléments repris dans la présente note, les tableaux budgétaires et l'accord avec le Gouvernement, la dotation est fixée à 5.000.000,00 €. Le solde sera financé sur les fonds propres du Parlement.

Le déficit éventuel sera prélevé automatiquement sur la trésorerie du Parlement, ce qui dans la pratique est déjà la situation actuelle.

II. RECETTES

1. Ordinaires

Intitulés	Compte 2021	Ajustement 2022	Projet compte 2022	Budget 2023	Ajustement 2023	Budget 2024
Dotation CCF	4.600.000,00	4.650.000,00	4.650.000,00	5.000.000,00	5.000.000,00	5.000.000,00
Recettes propres	24.563,96	20.000,00	41.221,34	40.000,00	70.000,00	45.000,00
Plus-value sur vente d'immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur fonds social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	4.624.563,96	4.670.000,00	4.691.221,34	5.040.000,00	5.070.000,00	5.045.000,00

2. Prélèvements sur les fonds propres

Intitulés	Compte 2021	Ajustement 2022	Projet compte 2022	Budget 2023	Ajustement 2023	Budget 2024
Prélèvement sur le fonds social (informatique)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25 ans du Parlement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur le fonds social – Compensation de la dotation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur la réserve nouveau bâtiment	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prél. fds social pour Présidence européenne et activités diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le déficit éventuel sera prélevé sur la trésorerie du Parlement.